Compte rendu du conseil municipal du 28 janvier 2016

1. Intégration de voies privées dans le domaine communal

Une enquête publique se déroulera du 29 février au 14 mars 2016 dans le but d'intégrer les voies suivantes dans le domaine communal :

- *L'allée des Cerisiers*

Le lotissement date de 1969. Cette voie appartient à 2 colotis et au propriétaire d'origine, M. FENON.

- *Lotissement « Le Petit Vignoble »*

Il s'agit d'un lotissement récent.

- *La voie de desserte du château d'eau*

Ce chemin est lié à l'Eco hameau.

La commune possède la parcelle A32 mais a uniquement une servitude pour la parcelle A31.

Le CM autorise donc le maire à prendre un arrêté et une délibération pour intégrer ces 3 voies dans le domaine public.

2. Rétrocession d'une parcelle communale dans le domaine privé

Le chemin rural arrive au droit de la cour de la ferme Damien au Bécot.

Il faut donc procéder à une rétrocession d'une partie de ce chemin rural. (enquête publique du 29/02 au 14/03/2016)

3. Le Trait d'Union

Le conseil municipal valide différents points et approuve le règlement intérieur :

- *Pour les Chambutaires :*

Charges fixes :

Location de la salle : 700 € TTC

Nettoyage : 230 € TTC

Le total de la prestation pour les Chambutaires serait donc de 930 € TTC.

Charges optionnelles :

Les options disponibles sont : la sono, le vidéoprojecteur, et le barbecue.

- *Pour les locations extérieures:*

Charges fixes :

- Location de la salle d'élève à 1200 € TTC
- Le nettoyage à 230 € TTC

Charges optionnelles :

Différents matériels pourront être proposés aux locataires selon une grille tarifaire à préciser.

Pour les entreprises, un forfait à la journée sera proposé au prix de 700 € TTC

- *Pour les locations aux ascendants / descendants de Chambutaires:*

Le CM a voté pour que les enfants, les parents et les grands-parents de Chambutaires soient concernés par le tarif « Chambutaire « .

Les tarifs mentionnés ci-dessus sont applicables pour l'année 2016.